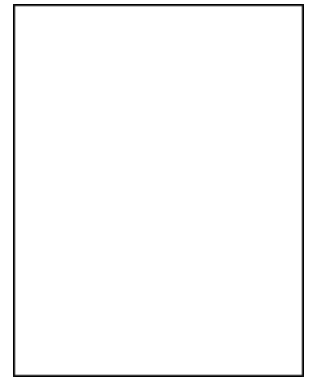




FANYAO
Inscription CREPS Talence
Saison 2026-2027



INFORMATIONS GÉNÉRALES:

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Email de contact (à écrire soigneusement) :

Téléphone responsable légal :

FORMULE:

- ☐ ENFANT loisir (CP - 3ème) / 350€ par an
- ☐ ENFANT intensif (vu avec le professeur) / 420€
- ☐ Adulte / 250€ par an

AUTRES:

- ☐ T Shirt du club 20€ (obligatoire si 1ère inscription)
- ☐ STAGE Adulte / ceintures bleues (210€ les trois stages / 100€ l'unité)

Les t-shirts seront commandés à la Toussaint et délivrés début novembre.

☐ Règlement en chèque:

☐ Règlement en espèce:

☐ Formulaire de santé (disponible sur le site)

J'ai lu et je m'engage à respecter le **règlement intérieur** de la structure (voir au verso).

- ☐ J'autorise Fanyao à utiliser les photographies et vidéos prises pendant les cours et les stages pour illustrer ses supports de communication.

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Nous vous remercions d'arriver à l'heure aux cours.
- Afin de ne pas perturber les cours, nous remercions les parents de ne pas intervenir durant le cours, ni ne prendre de photos ou films (le gala de fin d'année ou les compétitions sont des moments propices à cela).
- Pour une raison de bon voisinage, nous vous remercions de parler à voix basse dans les salles de cours.
- Nous vous remercions de vous tenir informés des activités de l'association. Pour cela, pensez à consulter régulièrement vos mails ainsi que le site ou réseaux sociaux de l'association.
- La direction se réserve le droit d'exclure un adhérent pour mauvais comportement, pour une durée déterminée, sans remboursement de la cotisation.
- La direction se réserve le droit d'exclure de l'enceinte des cours toute personne ayant un comportement contraire aux règles de bienséance.
- La direction se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion à l'association sans avoir à en motiver sa décision.
- Les dégradations volontaires ou involontaires entraîneront leur remboursement par la personne responsable.
- Fan Yao n'est pas responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans l'enceinte du dojo.
- Vous vous engagez pour une année scolaire auprès de l'association via votre inscription ou celle de votre enfant. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué sauf cas exceptionnel : déménagement, certificat médical d'invalidité.